

A LA TRACE

Le bulletin de la défaunation
n°39. Evènements du 1^{er} janvier au 28 février 2023



Trimestriel d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande
d'animaux menacés d'extinction
Publié le 28 décembre 2023

A LA TRACE

Directrice de publication : Charlotte Nithart.

Rédacteurs en chef : Jacky Bonnemains et Charlotte Nithart.

Rédaction : Jacky Bonnemains, Gaëlle Guilissen,
Elodie Crépeau-Pons et Jean-Pierre Edin.

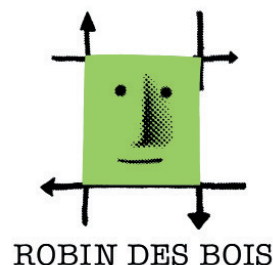
Documentation et assistance de rédaction : Jean-Pierre Edin, Gaëlle Guilissen, Elodie Crépeau-Pons,
Elisabeth Lavarde, Irene Torres Márquez, Lise Contant et Christine Bossard.

Cartographie : Gaëlle Guilissen et Elodie Crépeau-Pons.

Couverture : Loup gris (*Canis lupus*). Photo Jon Pleizier (CC BY-NC)

Traduction en anglais : Brian Chasanoff, Cora Funke, Elisabeth Lavarde,
Emerson Damiano et Gaëlle Guilissen.

**Réalisé par Robin des Bois avec le soutien de
la Fondation Franz Weber, de la Fondation Brigitte Bardot
et du ministère français de la Transition Ecologique**



"A la Trace" bénéficie du mécénat du groupe Séch  Environnement



Pr c dents num ros en fran ais :

<http://www.robindesbois.org/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Pr c dents num ros en anglais :

<http://www.robindesbois.org/en/a-la-trace-bulletin-dinformation-et-danalyses-sur-le-braconnage-et-la-contrebande/>

Robin des Bois

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985

14 rue de l'Atlas 75019 Paris, France

tel : 33 (1) 48.04.09.36

www.robindesbois.org

contact@robindesbois.org

NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS

"A la Trace", le magazine de la défaunation, a pour objectif de sortir du goutte-à-goutte de l'information quotidienne et de dresser tous les trois mois un panorama organisé et analysé du braconnage, de la contrebande, des saisies et du marché mondial des espèces animales protégées par les lois nationales et les conventions internationales. "A la Trace" relate également les procès en cours et l'évolution des réglementations et des sanctions.

• Un seul évènement peut concerner plusieurs espèces (ex : saisie simultanée d'ivoire, de bile d'ours et de peaux de serpents); il est alors analysé dans le chapitre "Multi-espèces", à l'exception des évènements qui regroupent les espèces suivantes et qui ont leur propre chapitre :

- Pangolins + éléphants + rhinos + félins
- Eléphants + félins
- Rhinocéros + félins
- Multi-espèces reptiles (saisie simultanée de plusieurs espèces de reptiles)
- Multi-espèces marines (saisie simultanée de plusieurs espèces marines)

• Les régions géographiques à l'échelle des continents sont basées sur la classification de l'ONU.

• Les taux de conversion en US\$ utilisés sont ceux applicables le mois de l'évènement.

• Les principales sources sont indiquées à la fin de chaque évènement. Chaque évènement rapporté et/ou analysé provient de la recension d'un ou plusieurs articles ou communiqués. Cet examen critique élimine si nécessaire les incohérences de date, de prix et de quantité, et si possible les erreurs et les imprécisions dans la désignation des espèces. La ou les sources initiales sont enrichies par des recoupements et informations complémentaires issus des numéros antérieurs de "A la Trace", par les enquêtes et archives de Robin des Bois et par la bibliographie et iconographie internationales. Le détail des sources est disponible sur demande par courriel à l'adresse contact@robindesbois.org en indiquant le numéro de "A la Trace", le chapitre et la référence indiquée à la fin de l'évènement.

Robin des Bois remercie le réseau Species Survival Network, l'ONG Save the Elephants et le réseau Eagle pour leurs alertes qui enrichissent la veille quotidienne réalisée par l'équipe de "A la Trace".

• Lorsqu'une espèce est inscrite à la CITES au moment de l'évènement, l'Annexe est indiquée après son nom scientifique.

ANNEXES DE LA CONVENTION CITES

sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (182 Etats-membres)

Annexe I : espèces menacées d'extinction. Commerce international interdit, sauf permis d'exportation et d'importation exceptionnels.

Annexe II : commerce réglementé devant faire l'objet de permis d'exportation pour éviter une exploitation incompatible avec la survie de l'espèce. Un permis d'importation peut également être nécessaire s'il est requis par la loi nationale du pays de destination.

Annexe III : espèces protégées dans un pays ou des pays qui ont demandé l'assistance des autres pays membres de la CITES pour contrôler le commerce international. En cas d'exportation depuis un pays ayant inscrit l'espèce en Annexe III, un permis est nécessaire.

PICTOS



Mort d'Homme. Garde, ranger, policier, braconnier ... par arme à feu ou autres moyens.



Jugement et sanction. Condamnation, acquittement, amende ...



Piégeage. Braconnage par pièges à mâchoires, collets ...



Empoisonnement. Par produits chimiques, pesticides et médicaments : cyanure, carbofuran, diclofenac, M99 ...



Pleine lune. Braconnage à la faveur du clair de lune.

ACRONYMES

EAGLE : Eco Activists for Governance and Law Enforcement

ENV : Education for Nature – Vietnam

IBAMA : Instituto brasileiro do meio ambiente e dos recursos naturais renováveis

IEW : Iran Environment and Wildlife Watch

KWS : Kenya Wildlife Service

LAGA : Last Great Ape Organization

OIC : Orangutan Information Centre

PROFEPA : Procuraduría Federal de Protección al Ambiente

SAPS : South African Police Service

SPCA : Society for the Prevention of Cruelty to Animals

SSB : Sashastra Seema Bal

SVW : Save Vietnam Wildlife

SWT : Sheldrick Wildlife Trust

USFWS : United States Fish and Wildlife Service

WCCB : Wildlife Crime Control Bureau

SOMMAIRE

3	NOTE ET CONSEILS AUX LECTEURS
5	SUR LE FRONT
7	PANGOLINS
10	PANGOLINS, ELEPHANTS, RHINOCEROS ET FELINS
11	ELEPHANTS
25	ELEPHANTS ET FELINS
26	RHINOCEROS
30	RHINOCEROS ET FELINS
30	FELINS
47	LOUPS, CHIENS SAUVAGES D'ASIE, LYCAONS, RENARDS ET HYENES
53	OURS
56	GAZELLES, ANTILOPES, SAÏGAS, NILGAUTS, URIALS, ARGALIS, IBEX ...
62	GIRAFES
63	ZEBRES ET ANES
66	BISONS, BANTENGS ET GAURS
67	CHEVROTAINS, CERFS, WAPITIS, DAIMS...
73	PRIMATES
84	TATOUS, COATIS, CAPYBARAS ET PECARIS
86	AUTRES MAMMIFERES
89	OISEAUX
123	MULTI-ESPECES REPTILES
126	TORTUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE
133	SERPENTS
136	IGUANES, VARANS ET CAMELEONS
137	ALLIGATORS, CROCODILES ET CAÏMANS
139	AMPHIBIENS
140	INSECTES, ARACHNIDES ET ANNELIDES
144	MULTI-ESPECES
156	MULTI-ESPECES MARINES
157	CORAUX
159	LAMBIS, BENITIERS, NAUTILES, CASQUES CORNUS, DATTES LITHOPHAGES ...
161	ORMEAUX
164	OURSINS
167	CONCOMBRES DE MER
171	HIPPOCAMPES ET SYNGNATHES
172	POISSONS D'EAU DOUCE OU MARINS
184	TORTUES MARINES
187	MAMMIFERES MARINS ET D'EAU DOUCE
190	SOURCES DES CARTES
191	INDEX

RHINOCEROS



Rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*). Photo Wynand Uys

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

A la Trace n°39
Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies

1 kilo de corne brute

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Zimbabwe	48.400	2 (2023)

AFRIQUE DE L'EST

MOZAMBIQUE

Mi-février 2023

Maputo, Province de Maputo, Mozambique

Quatre cornes. 240.000 US\$. Deux arrestations.
O País, 16 février 2023.¹

ZIMBABWE

16 janvier 2023

Harare, Province d'Harare, Zimbabwe

Arrestation pour trafic de cornes de Wang Yang, contremaître dans une mine d'or à Mutoko, résidant à Hillside, et de 3 complices, Jabulani Muthimukulu, Weston Useya et Cleopas Kacheya, policier. Chez Muthimukulu, une écaille de pangolin a été saisie, ce qui lui vaut d'être suspecté de trafic de pangolins. Les 4 hommes plaident non coupable et cherchent à être remis en liberté sous caution. Le braconnage a eu lieu dans l'enceinte de Chipinge Safaris, province du Manicaland. Yang serait le propriétaire des 12,4 kg de cornes et d'éclats de cornes dont la valeur est estimée à 600.000 US\$ soit 48.400 US\$/kg. H-Metro, 19 janvier 2023 ; The Herald (Zimbabwe), 19 janvier 2023 ; The Zimbabwe Independent, 19 janvier 2023.²



AFRIQUE AUSTRALE

AFRIQUE DU SUD

Début janvier 2023

Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud

Découverte de 2 carcasses de rhinocéros. Il s'agirait du premier cas de braconnage dans la province depuis 4 ans (cf. "A la Trace" n°23 p.105). Helping Rhinos, 7 janvier 2023.³

Début janvier 2023

Province du KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

Prise en charge au Zululand Rhino Orphanage d'un rhinocéros âgé d'à peine 7 mois. Il errait seul depuis au moins 2 semaines. Sa mère aurait été victime de braconniers.

Helping Rhinos, 9 février 2023.⁴

RECIDIVE

17 janvier 2023

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de 3 hommes du Mozambique âgés de 24, 28 et 50 ans à 25 et 33 ans de prison pour avoir en juillet de l'année 2022 braconné 3 rhinocéros dont un noir dans la section Crocodile Bridge du Kruger, s'être emparés des 3 cornes nasales et des 3 cornes frontales, pour avoir détenu des armes à feu et des munitions clandestines ainsi que des armes dangereuses (3 poignards de boucher), pour être entrés par effraction dans le Kruger et s'être introduits en Afrique du Sud en infraction avec la Loi sur l'immigration. Muyanga âgé de 50 ans devrait s'il ne bénéficie pas d'une remise de peine sortir de prison à 83 ans. La cour au vu du dossier d'instruction a considéré qu'il était en état de récidive. Cf. "A la Trace" n°37 p.40. TimesLIVE (South Africa), 17 janvier 2023 ; SAPS, 18 janvier 2023 ; News24, 19 janvier 2023.⁵



26 janvier 2023

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de Forster Lubisi. C'était un abonné du Kruger.

Le 15 avril 2015, les rangers de la section Skukuza entendent des coups de feu, suivent des traces, arrêtent Lubisi et Nelson Ndlovu. Ils avaient une arme à feu, des munitions et une hache sur eux. Une carcasse de rhinocéros gisait non loin. Ils ont été arrêtés et remis en liberté sous caution.

Et Lubisi en a profité le 29 juillet 2018 pour remettre ça en compagnie d'un nouveau complice Een Sihlangu (cf. page 28 ref. 11) avec lequel il est rentré par effraction dans le parc. Il a à nouveau été arrêté avec armes et comme tout bagage des munitions et une hache. Puis il a été remis en liberté sous caution avec Sihlangu.

Le 23 avril 2021, il est entré par effraction dans le Kruger de nouveau avec Sihlangu dans une nouvelle section, la section Stolznek. Il a été arrêté par les rangers avec une arme à feu, des munitions et 3 couteaux. Cette fois, il n'a pas été remis en liberté sous caution et il a été condamné à 32 ans de prison. Il est âgé de 43 ans.

TimesLIVE, 26 janvier 2023 ; Lowvelder, 27 janvier 2023.⁶

1^{er} février 2023

Germiston, Province du Gauteng, Afrique du Sud



Condamnation de Chingo, le conducteur du Toyota Fortuner intercepté en juin 2022 à Johannesburg, à 5 ans de prison. Il y avait 2 cornes sous le capot (cf. "A la Trace" n°36 p.50). SAPS, 10 février 2023 ; TimesLIVE, 11 février 2023 ; Independent Online, 12 février 2023.⁷

Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2023

Paterson, Province du Cap-Oriental, Afrique du Sud

Les 2 rhinocéros, un mâle et une femelle, qui avaient été vus la veille broutant paisiblement, ont été retrouvés le lendemain à quelques mètres l'un de l'autre, gisant par terre les 4 pattes en l'air et les cornes amputées. "Bonnie" et "Clyde" avaient échappé à un braconnage il y a 10 ans. Ils ne se quittaient jamais.

Algoa FM, 4 février 2023 ; SAPS, 4 février 2023 ; News24, 8 février 2023.⁸

OPERATION BLOOD ORANGE EN FAMILLE

Début février 2023

Bushbuckridge et Kabokweni, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

La bande qui profitait des informations tactiques (et payantes) de David Chikwa Malukele et de Solly Ubisi, rangers du parc Kruger, pour faciliter le braconnage des rhinocéros s'élève maintenant à 14 membres : Martin Lekhuleni, Eunice Lekhuleni, Siphon Nyundu, Agina Mkhonto, Thandy Makhuvele, Ignatia Mnisi, Given Mzima, Joyce Maluleke, Nkateko Maluleke, Otters Maluleke, Miyelani Maluleke, Khensani Maluleke, Stephilina Mbhombi et Francis Kipampa chez qui une ou des cornes de rhinocéros ont été saisies le 2 décembre 2022. Ils ont été libérés sous caution avec cependant une réserve pour Kipampa dont la remise en liberté n'est pas confirmée au moment de mettre sous presse.

Avec les 2 rangers qui eux aussi ont été remis en liberté sous caution, ils sont poursuivis pour corruption, blanchiment d'argent, fraude et trafic de cornes de rhinocéros. A suivre.

Cf. "A la Trace" n°36 p.47.

SAPS, 6, 7 février et 3 juin 2023 ; The Bulrushes, 7 février 2023 ; Independent Online, 7 février 2023.⁹

RECIDIVE

11 février 2023

Parc National Kruger, Section Pretoriuskop, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud

Les rangers du Kruger sont affairés à réparer les dommages des inondations et en même temps ils restent vigilants dans leur mission anti-braconnage. Il y a très peu de touristes dans le parc, raison de plus pour qu'il y ait des braconniers. Regardant de près le pick-up d'un de leurs collègues en complet uniforme se présentant à la porte Numbi, ils ont trouvé à l'arrière sous une bâche noire 2 hommes suspectés très clairement de vouloir se livrer au braconnage de rhinocéros. Ils avaient dans leur sac un gros calibre au numéro effacé, 10 munitions et 2 couteaux de boucher. Bright Mashele, le ranger, 36 ans, et Collen Mathebula, 32 ans, ont été remis en liberté sous caution de 15.000 rands (865 US\$) et le 3^{ème} homme reste pour le moment en prison. Son casier judiciaire est chargé.

Krugersdorp News, 14 février 2023 ; Independent Online, 15 février 2023.¹⁰

16 février 2023

Skukuza, Parc National Kruger, Province du Mpumalanga, Afrique du Sud



Condamnation de Een Sihlangu à 21 ans de prison pour s'être introduit par effraction à 3 reprises dans le Kruger en juillet 2018, en avril 2019 et en avril 2021 avec des complices, des armes à feu, des munitions et des couteaux de boucher considérés comme des armes dangereuses témoignant manifestement selon la cour de la volonté préméditée de braconner un ou des rhinocéros. Après ses 2 premières incursions en 2018 et en 2019, il avait été libéré sous caution. Voir ci-dessus.

SAPS, 17 février 2023.¹¹

24 février 2023

Maeng, Province du Nord-Ouest, Afrique du Sud



Quelque part dans une réserve voisine, un rhinocéros ou 2 l'ont échappé belle. Les 3 hommes de 34, 40 et 56 ans ont été arrêtés avant d'agir et présentés au tribunal de Ganyesa.

SAPS, 26 février 2023 ; Save the Beasts, 26 février 2023.¹²

NAMIBIE

Début janvier 2023

Parc National d'Etosha, Région d'Oshikoto, Namibie

Arrestation d'un homme âgé de 28 ans. Il est accusé d'avoir tenté de braconner un rhinocéros entre le 4 et le 6 janvier.

Namibian Sun, 13 janvier 2023.¹³

AMERIQUE DU NORD

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

30 janvier 2023

Kenansville, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique

L'info est sortie le 30 janvier 2023 grâce à l'insistance des médias locaux WKMG-TV et FOX 35 Orlando. L'événement a eu lieu en septembre 2022, le jour même où le zoo Wild Florida annonçait en grande pompe la présentation d'un nouveau venu, un rhinocéros, et l'inauguration d'un enclos dédié habilement qualifié "d'habitat". Mais Mister Rhinocéros n'est jamais monté sur l'estrade et "l'habitat" est resté vacant. Et pour cause, arrivé 2 jours plus tôt près d'Orlando en provenance d'un zoo du nord de la Floride, le rhinocéros blanc âgé de 3 ans prétendument calme et aguerri à la captivité, a manifesté très vite son malaise et son mécontentement. Il a défoncé toutes les clôtures en bois et s'est échappé. Sur ordre de la direction, le personnel soignant l'a criblé d'au moins 15 balles de gros calibre. Selon le communiqué très tardif du Safari Park Wild Florida, "la fuite du nouveau rhinocéros en septembre 2022 a provoqué un danger imminent et nous a obligés à l'euthanasier avec toute l'humanité requise en accord avec les lignes directrices de la FWC (Florida Wildlife Commission)". Le sort des cornes n'est pas connu.

Wild Florida, 15 septembre 2022 ; WKMG-TV News 6, 30 janvier et 7 février 2023 ; FOX 35 Orlando, 31 janvier 2023.¹⁴



ASIE DU SUD

INDE

13 janvier 2023

Hatigaon, District de Nagaon, Etat de l'Assam, Inde

Saisie d'une corne. Arrestation d'Abdul Ali et de Kusum Ali. Ils habitent à côté de la plantation de thé Hatigaon.

Pratidin Time, 13 janvier 2023.¹⁵

NEPAL

OPERATION ROUTE TO ROOT

Janvier-début février 2023

Saraswati Nagar, Sitapaila et Gongabu, District de Katmandou, Province de Bagmati ; Waling, District de Syangja, Province de Gandaki ; Bharatpur, District de Chitwan, Province de Bagmati ; Environs de Madhyabindu-2, District de Nawalpur, Province de Gandaki, Népal



Le mois de janvier est à marquer d'une pierre noire pour les rhinocéros du Népal :

- Mardi 3 janvier, 2 individus ont été arrêtés avec dans les mains une corne de 522 grammes fraîchement amputée.

- Vendredi 20 janvier, une femelle âgée de 14 ans et son petit âgé de 4 ans ont été retrouvés gisant dans un marais à quelques mètres l'une de l'autre. La corne de la mère avait été découpée par les braconniers. Les premiers résultats de l'enquête disent que, tous les 2 ont été électrocutés.



- Fin janvier-début février, la police a interpellé 13 suspects dont 4 femmes dans les districts de Chitwan, de Syangja et de Katmandou. Agés de 30 à 62 ans, ils font partie d'un réseau de braconniers, d'intermédiaires, de vendeurs, d'importateurs et d'exportateurs de cornes dont toutes les branches et les ramifications restent à découvrir et à élaguer. myRepublica, 22 janvier 2023 ; Online Khabar, 22 janvier 2023 ; The Rising Nepal, 11 février 2023.¹⁶

RHINOS ET FELINS

AFRIQUE

MOZAMBIQUE

23 février 2023

Maputo, Province de Maputo, Mozambique



Très mauvais plan pour Trang Kiu Trang. Elle avait été interceptée à l'aéroport de Maputo avec des sous-produits de lion (*Panthera leo*, Annexe I) et de rhinocéros en novembre 2020 (cf. "A la Trace" n°31 p.50). Elle vient d'être condamnée à 16 ans de prison.

Club of Mozambique, 24 et 28 février 2023.¹



FELINS



Chat manul (*Otocolobus manul*). Photo Anna Barashkova

A la Trace n°39

Cotation des parties de félins sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies

Animal	Partie	US\$	Pays	Réf. (année)
Tigre	Tigreau vivant	8000-25.000	Etats-Unis d'Amérique	2 (2023)
		25.000	Mexique	1 (2022)
	Tigre adulte congelé	64.000	Malaisie	15 (2023)
Léopard	Griffe	60	Inde	37 (2023)
Jaguar	Chapeau en peau de jaguar	70	Bolivie	9* (2023)
	Peau	1340	Pérou	23* (2023)
Chat de Temminck	Tête	75 - 80	Thaïlande	76 (2023)
	Peau	5 - 30		
	Queue	11,5		

*cf. chapitre Multi-espèces

RHINOCEROS



Rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*). Photo Wynand Uys

Les rhinocéros blancs (*Ceratotherium simum*) et les rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*) d'Afrique sont inscrits en Annexe I de la CITES sauf les populations de rhinocéros blancs de l'Eswatini et d'Afrique du Sud inscrites en Annexe II pour les animaux vivants et les trophées de chasse.

Les trois espèces de rhinocéros d'Asie sont en Annexe I : le rhinocéros unicolore de l'Inde (*Rhinoceros unicornis*), le rhinocéros de Sumatra (*Dicerorhinus sumatrensis*) et le rhinocéros de Java (*Rhinoceros sondaicus*).

A la Trace n°39
Cotation sur le marché noir d'après les sources documentaires
Les estimations ont été faites au moment des saisies

1 kilo de corne brute

Continent	Pays	US\$	Réf. (année)
Afrique	Zimbabwe	48.400	2 (2023)